FICHE D'INCIDENCE DRAGAGE SIMPLIFIÉE SUR LE DOMAINE CONCÉDÉ DE CNR

FICHE VALIDEE
PAR LA **DREAL**
EN 2020

AMENAGEMENT DE BAIX-LOGIS-NEUF

Amont passe à poissons de LE POUZIN

2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

cnr.tm.fr

L'énergie au cœur des territoires

SOMMAIRE

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE....3

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR....4

1 - Présentation du dragage....4

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention....4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône....5
1-3 - Données techniques sur les travaux....5
1-4 - Gestion des espèces végétales invasives....6

2 - Caractérisation physico-chimique....7

2-1 - Eau....7

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments....8

3-1 - Exposé détaillé des enjeux....9
3-1-1 - Enjeux environnementaux....9
3-1-1-1 Description du site....9
3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences....10
3-1-1-3 Enjeux piscicoles....14
3-1-1-4 Espèces protégées....16
3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires....17
3-1-1 - Enjeux économiques....21
3-1-2 - Enjeux sociaux....22
3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR....22

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire .22

5 - Surveillance du dragage....23

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE

Opération programmée	☒	Opération non programmée (demande exceptionnelle – art 3.1)	☐
Opération d'urgence (art 3.1)	☐		

N° d'opération : DRI 20-005

Unité émettrice : Direction Territoriale Rhône Isère

Chute : Baix-Logis-Neuf

Département : DROME (26)

Communes : Loriol-sur-Drôme (26)

Localisation (PK) : PK 135.600 de la retenue de Baix-Le-Logis-Neuf

Situation : Rive gauche amont barrage de Le Pouzin.

Motif du dragage :
* Entretien chenal de navigation ☐
* Non-aggravation des crues ☐
* Entretien des ouvrages et zones de servitudes ☒

Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : (voir § 3.2)
Toute l'année.

Date prévisionnelle de début de travaux : Juin 2020

Date prévisionnelle de fin de travaux : Août 2020

Durée prévisionnelle des travaux : 1 semaine

NB : Les dates d'intervention sont données à titre informatif sur la base d'un prévisionnel établi par avance. Les dates effectives de réalisation pourront évoluer en respectant les périodes d'intervention autorisées.

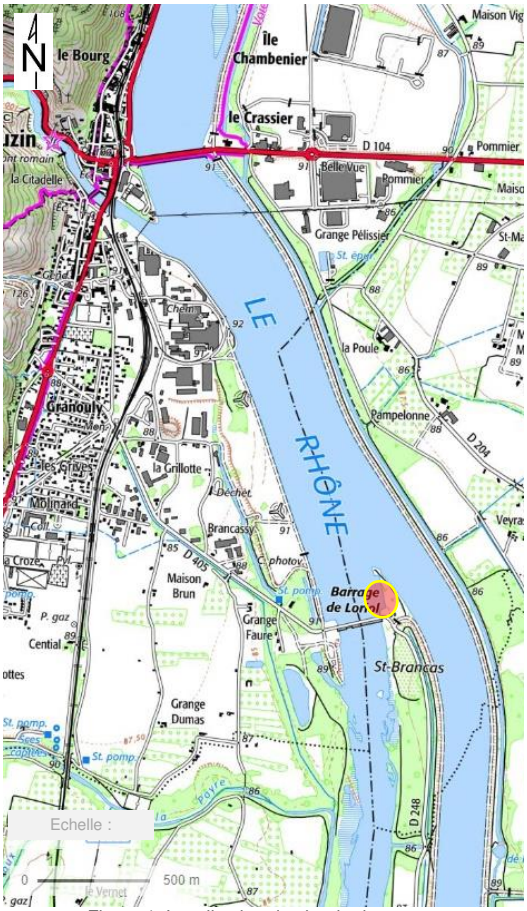

Figure 1. Localisation du site de dragage d'après IGN 25 (© GEOPORTAIL 2019)

Nature des sédiments : Sables et limons

Volume : 1 500 m^3

Epaisseur maximum de sédiments curés : 1,5 m

Matériel/technique employé(s) : **Pelle sur ponton avec restitution direct en amont du barrage de Le Pouzin**

Dernier dragage du site : Volume : Néant Date : Néant Entreprise : Néant

Critère d'urgence (à justifier) :	oui	☐	non	☒
Demande d'avis à batellerie :	oui	☐	non	☒
Gestion des sédiments :	Restitution	☒	Dépôt à terre	☐

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

1 - Présentation du dragage

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention

Le projet de dragage consiste à entretenir l'accès amont de la passe à poissons de la PCH (Petite Centrale Hydroélectrique) de Le Pouzin. Cette passe à poissons permet aux poissons du Vieux-Rhône de Baix-Le-Logis-Neuf de franchir le barrage de Le Pouzin depuis la rive gauche de la PCH jusqu'à la rive gauche du barrage. La longueur concernée par l'entretien est d'environ 50 m pour un volume total d'environ 1 500 m^3.

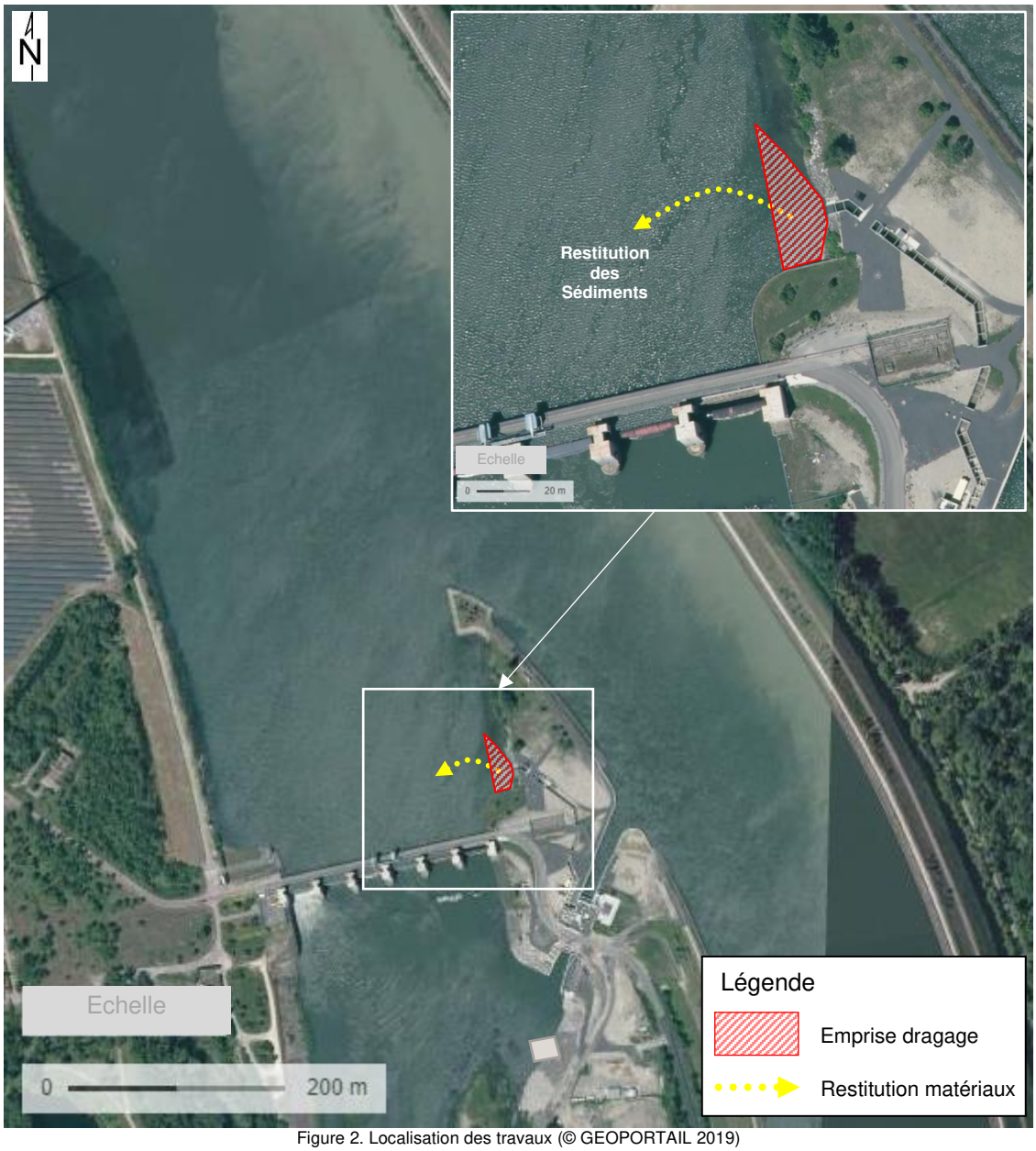

Figure 2. Localisation des travaux (© GEOPORTAIL 2019)

L'intervention sur ce site est réalisée à l'aide d'une pelle sur ponton à bras long avec une restitution directe en amont du barrage.

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli de la pelle sur ponton qui se réalise facilement par voie fluviale. Des installations de chantier peuvent être mises en place, si nécessaire, sur une la plate-forme d'exploitation en rive gauche du barrage de Le Pouzin (local amovible avec vestiaire, pièce de vie, sanitaires autonomes…).

1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute hydroélectrique.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année, des fiches d'incidence dragage conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, OFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

1-3 - Données techniques sur les travaux

Le dragage s'effectue à l'aide d'une pelle sur ponton. Les travaux dégageront environ 1 500 m^3 de matériaux sableux et limoneux. L'ensemble des sédiments sera restitué, directement à l'aide de la pelle, en amont du barrage sans déplacement du ponton.

Les matériaux pourront ainsi être repris lors d'une période de hautes eaux ou dans le cadre de l'entretien de la retenue de Baix-Le-Logis-Neuf envisagé entre 2020 et 2022.

Lorsque le dragage s'effectue à l'aide de pelles sur ponton et en l'absence de courant (barrage de Le Pouzin fermé au droit du matériel fluvial), comme c'est le cas pour ce chantier, la remise en suspension des matériaux reste limitée en quantité et en surface de propagation. Un constat visuel sera réalisé sur site pour vérifier que les hypothèses de mise en suspension et sédimentation sont conformes aux attentes.

Pour les travaux fluviaux, l'installation de chantier, qui comprend l'amenée et le repli du ponton, se réalise facilement par la voie d'eau.

Pour la durée des travaux (2 semaines) l'entreprise peut être amenée à mettre en place des installations de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, sanitaires autonomes, …) sur une plate-forme d'exploitation en rive gauche du barrage de Le Pouzin.

a - Suivi de la turbidité en phase chantier

Les caractéristiques de l'intervention (localisation de l'intervention, type de matériel, absence de courant en phase chantier) permettent d'envisager l'absence de transmission des matières en suspension aux milieux aquatiques à proximité que son le Vieux-Rhône ou le canal d'amenée de Baix-Le-Logis-Neuf et ne justifient pas de suivi de la turbidité des eaux.

Enfin, comme toute intervention sur le fleuve, un suivi oxygène et température sera mis en place durant les heures d'intervention en aval hydraulique direct de la zone de travail (pelle sur ponton).

b – Autres travaux à proximité immédiate

Dans le cadre des entretiens prévus par la Compagnie Nationale du Rhône dans la programmation 2020, les travaux les plus proches se situent :

- A environ 4 km en amont, avec l'entretien de l'aval de la confluence de la Drôme. Cette intervention est réalisée à l'aide d'une drague aspiratrice pour une quantité estimée de 80 000 à 110 000 m^3 de sédiments. La restitution est réalisée dans le Rhône en retenue.
- A proximité immédiate, avec l'entretien de la retenue de Logis-Neuf. Ce chantier nécessite l'enlèvement d'environ 650 000 m^3 de sédiments. Les sédiments grossiers seront exportés à l'aide d'un ou plusieurs ateliers sur ponton. Les sédiments fins seront restitués dans le canal d'amenée à l'aide d'une drague aspiratrice.
- A environ 7 km en aval, avec l'entretien de plusieurs sites au niveau de l'usine de Logis-Neuf (Garage aval et vanne attrait poissons). Ces travaux seront réalisés soit à l'aide d'une drague aspiratrice (vanne attrait poissons et garage aval) et/ou avec une pelle sur ponton (garage aval). Dans le cas où les deux chantiers sont concomitants, ils correspondront à un chantier d'un volume estimé total de 13 000 m^3 de sédiments fins. La restitution sera réalisée à l'aval immédiat de chaque site dans le canal de dérivation.

Ces chantiers peuvent, techniquement, être réalisés simultanément avec l'entretien de l'amont de la passe à poissons de Le Pouzin.

1-4 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, CNR veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, CNR réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, CNR s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, CNR s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilégient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).
- L'herbe à alligators (*Alternanthera philoxeroides*).

L'élodée n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recolonisera rapidement le milieu.

Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, CNR, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique…) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

➢ **Sur le site de l'accès amont de la passe à poissons de la PCH de Le Pouzin, aucune espèce exotique invasive n'a été identifiée.**

2 - Caractérisation physico-chimique

2-1 - Eau

Les données sur la qualité de l'eau sont issues de la moyenne de la dernière année disponible validée de la station du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) la plus proche (sauf présence d'un affluent important). Elles permettent de caractériser la qualité physico-chimique de l'eau d'après le SEQ-Eau (V2) et les classes et indices de qualité de l'eau par altération.

Dans le cas du dragage d'entretien de l'amont de la passe à poissons de Le Pouzin, la qualité des eaux sera caractérisée par la station RCS de Beauchastel 1, située à 15,5 km en amont.

Paramètres physico-chimie Eau	RCS 2017
Ammonium (mg(NH_4)/L)	0.05
Azote Kjeldahl (mg(N)/L)	0.5
Conductivité (µS/cm)	443
MES (mg/L)	9
Nitrates (mg(NO_3)/L)	6
Nitrites (mg(NO_2)/L)	0.05
Oxygène dissous (mg(O_2)/L)	10.2
Oxygène dissous (saturation) (%)	101
pH (unité pH)	8.1
Phosphates (mg(PO_4)/L)	0.15
Phosphore total (mg(P)/L)	0.06
Température (°C)	-

Classes SEQ-Eau V2 : altération

Très bonne qualité | Bonne qualité
Qualité moyenne | Qualité médiocre
Qualité mauvaise

Tableau 1. Qualité physico-chimique de l'eau à la station RCS de Beauchastel 1.
(Source RCS 2017 : Portail SIE, données importées en octobre 2019)

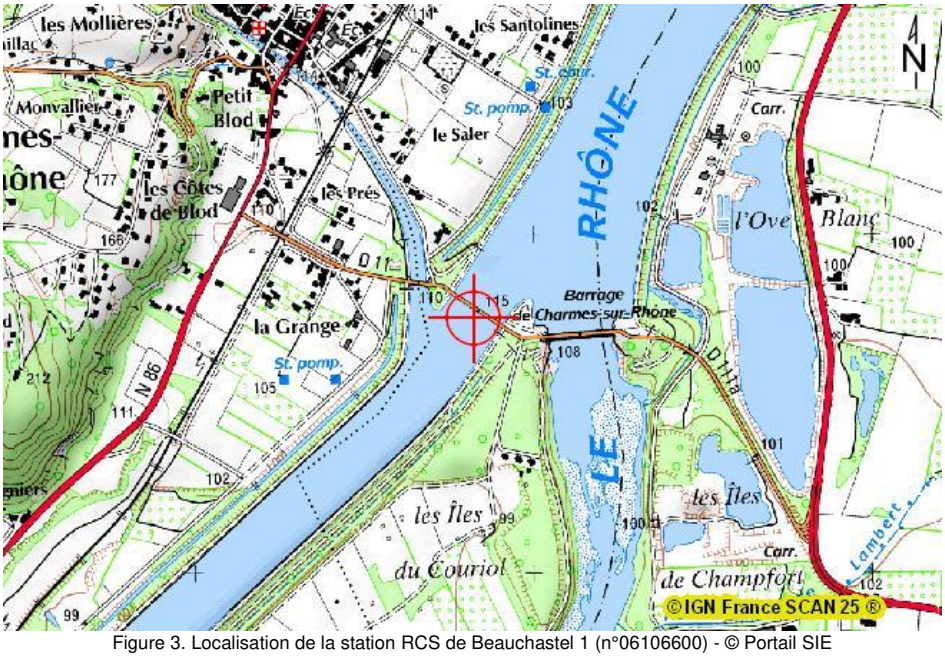

Figure 3. Localisation de la station RCS de Beauchastel 1 (n°06106600) - © Portail SIE

Synthèse de la qualité physico-chimique de l'eau

Pour la dernière année validée (2017) à la station RCS de Beauchastel, située à 15,5 km en amont du site, la qualité de l'eau est « très bonne » à « bonne » pour tous les paramètres analysés.

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments

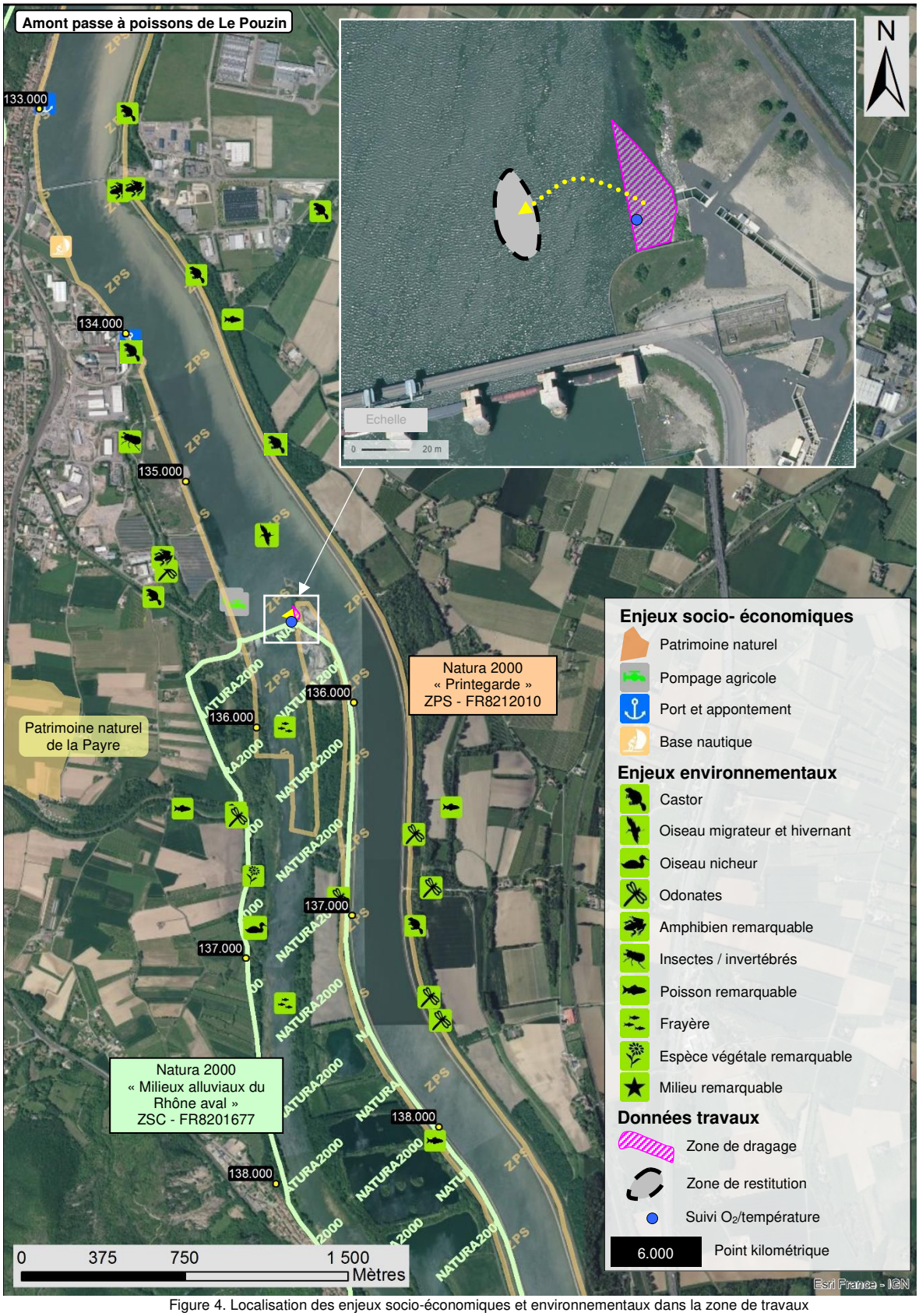

Figure 4. Localisation des enjeux socio-économiques et environnementaux dans la zone de travaux

14/01/2020

3-1 - Exposé détaillé des enjeux

3-1-1 - Enjeux environnementaux

3-1-1-1 Description du site

Description de la faune et la flore répertoriées sur et à proximité du site (d'après données bibliographiques : SVP[1] du Rhône, Atlas des Sites d'Intérêt Ecologique de CNR, inventaires nationaux et complétée par une visite sur site) :

La zone de dragage est localisée en amont immédiat du barrage de Le Pouzin et a fait l'objet d'une visite par un technicien environnement en juillet 2019 pour détailler sa description. Le projet consiste à entretenir l'amont de la passe à poissons et éviter que les sédiments de surface soient entrainés dans l'ouvrage de continuité piscicole.

Les travaux sont réalisés exclusivement par des moyens fluviaux (pelle sur ponton) et les installations de chantier sont envisagées sur une plate-forme d'exploitation en rive gauche du barrage.

Dans la zone d'intervention, les berges sont en enrochements libres avec un développement d'une végétation arbustives entretenue (peupliers noirs, robiniers et renouée du Japon). A l'aval immédiat, la berge en enrochement est remplacée par le mur béton du barrage.

Le milieu aquatique, au droit de la prise d'eau de la passe à poissons, est composé de fonds limono-sableux avec une végétation aquatique éparse composée de myriophylle en épis et de potamot noueux. En amont de la zone d'intervention, les hauts fonds permettent l'installation d'une formation de type roselière. Cette formation reste à un stade d'initiation avec deux massifs d'une centaine de m².

La zone de restitution au droit de la zone d'entretien présente des milieux de pleines eaux devant le barrage avec des fonds importants avec des fonds limoneux. Les profondeurs importantes ne permettent pas le développement d'une végétation aquatique.

Au-delà de cette zone d'intervention, les milieux aquatiques sont représentés par le fleuve en retenue, le canal d'amenée de l'aménagement de Baix-Le-Logis-Neuf. A l'aval du barrage de Le Pouzin, on trouve le Vieux-Rhône (tronçon court-circuité).

Le Rhône en retenue présente, de part et d'autre, des digues protégées par des enrochements avec une végétation arbustive à arborescente. Le milieu aquatique est un milieu de pleines eaux, sans végétation, sous l'influence de cette retenue créée par l'usine de Logis-Neuf et le barrage de Le Pouzin. Des hauts fonds à proximité des berges permettent le développement d'herbiers aquatiques à macrophytes.

Le canal d'amenée qui présente des berges avec un revêtement bitumineux et un enrochement brut. La sédimentation quasiment inexistante dans ce secteur ne permet pas, non plus, l'installation d'une végétation aquatique. Le milieu aquatique est un milieu d'eau calme de pleines eaux soumis à la navigation.

En aval immédiat du barrage, le Vieux-Rhône présente des fonds graveleux ponctués de gros blocs qui sont remaniés au gré des épisodes de crues. Ce site constitue une zone de pêche relativement importante pour les oiseaux piscivores (hérons, grands cormorans…). En rive gauche, un banc de gravier permet le développement d'une jeune saulaie pionnière qui peut être complétée par une frange de roselière. Ces formations sont fortement soumises aux fluctuations de niveau du Vieux-Rhône (lors des ouvertures du barrage) et notamment lors des crues. Le Vieux-Rhône de Baix se démarque de la plupart des sites de la basse vallée du Rhône. En effet, l'eau superficielle y est très présente, sous la forme de chenal, lônes et trous d'eau. La diversité et la qualité de l'eau de ces sites se traduisent sur le plan de la végétation aquatique et riveraine.

L'alimentation du Vieux-Rhône de Baix-Le-Logis-Neuf, en débit réservé, est assuré principalement par les eaux qui transitent par la PCH (Petite Centrale Hydroélectrique) de Le Pouzin, en rive gauche du barrage, et dans une moindre mesure par le groupe de restitution en rive droite.

Concernant la faune, les données disponibles mentionnent une forte présence du castor dans l'aire d'étude avec de nombreux sites à proximité, tant à l'amont qu'à l'aval. Au niveau de la retenue de Baix-Le-Logis-Neuf, un gîte est mentionné au niveau d'un ancien quai fluvial en rive droite au niveau du PK 134.200. Un autre gîte est mentionné depuis 2012 en berge rive gauche au niveau du PK 134.900. En 2019, ce dernier site présente deux huttes de berges actives. Au-delà des digues, l'espèce présente des gites au niveau des contre-canaux de la retenue et du canal de dérivation (amont et aval du site) ainsi que sur le Petit-Rhône, la confluence de la Drôme et le Vieux-Rhône.

Le vaste plan d'eau avec la retenue et le canal de dérivation, est aussi reconnu pour son intérêt pour l'escale migratoire et l'hivernage des oiseaux d'eau (ZPS de Printegarde). Pour la reproduction de l'avifaune, les sites d'intérêt sont limités avec la végétation de berge réduite à un cordon arbustif à arborescent plus ou moins continu. Les roselières développées en amont du pont de Le Pouzin et dans une moindre mesure en aval du pont sont des sites d'intérêt pour des espèces comme la rousserolle turdoïde ou le blongios nain.

[1] SVP : Schéma de Vocation Piscicole

Enfin, le martin pêcheur régulièrement observé utilise le Rhône en retenue comme site d'alimentation avec la présence des arbustes comme poste d'observation. Les berges en enrochements ne permettent pas à l'espèce de s'installer pour le gite.

Les autres milieux d'intérêt dans la zone d'étude, sont localisés :

- En rive gauche du Rhône avec le Petit-Rhône et le contre-canal où les castors sont bien installés. Des sites d'intérêt sont notés pour les libellules et en particulier l'agrion de mercure. L'intérêt piscicole est aussi présent avec des milieux variés qui permettent l'accueil d'espèces comme la truite ou le brochet.
- En rive droite du Rhône avec de nombreux milieux humides liés au cours de la Payre et le Vieux-Rhône plus en aval. Les intérêts environnementaux concernent tous les compartiments naturels avec une mosaïque de milieux permettant l'observation du castor, de nombreuses libellules, du martin pêcheur. Le blageon colonise le cours aval de la Payre.
- Les massifs calcaires, en rive droite du fleuve, avec une végétation à tendance méditerranéenne à leur limite septentrionale de répartition. De nombreux chiroptères trouvent ici des gîtes avec la présence de grottes.

En ce qui concerne les frayères, si les potentialités du fleuve en amont du barrage et dans le canal d'amenée sont très faibles, le Vieux-Rhône présente tout au long de son cours des zones d'intérêts pour la reproduction de différentes espèces : cyprins, sandre… Dans les annexes fluviales du Vieux-Rhône, les milieux sont d'intérêt pour la bouvière ou le brochet.

3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 141-19 du code de l'environnement.

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :
« Milieux alluviaux du Rhône aval » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR 8201677)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :
à plus de … km ☐ à proximité ☒ dedans ☐

Le site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval » comprend le Rhône et ses espaces riverains au niveau des Vieux-Rhône court-circuités de Saint-Vallier, Beauchastel, Baix, Montélimar et Donzère. Le site comprend aussi l'embouchure de la Drôme. L'ensemble des secteurs disjoints représentent une surface de 2 106 ha.

Le site présente des écosystèmes diversifiés très originaux dont les principales richesses sont liées à la dynamique de ce grand fleuve. Dans ce site, se retrouvent les derniers massifs de forêt alluviale non protégée de la moyenne vallée du Rhône. Ces écosystèmes ont subi de nombreuses pressions de l'homme (destruction directe, abaissement des nappes, pollution, …). Il est important de noter que l'apron du Rhône (espèce endémique du site) a pu être mentionné. Le site héberge une population importante de castors.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	3130
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*	3250
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	3270
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)	6210
Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	**91E0***
Forets mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91F0
Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*	92A0

Tableau 2. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677). **(*) En gras les habitats prioritaires**

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)	1041
Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)	1044
Gomphe à cercoïdes fourchus (*Gomphus graslinii*)	1046
Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)	1083
Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)	1088
Mammifères	
Petit Rhinolphe (*Rhinolophus hipposideros*)	1303
Grand Rhinolphe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	1304
Petit Murin (*Myotis blythii*)	1307
Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)	1308
Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)	1310
Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*)	1316
Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)	1321
Grand Murin (*Myotis myotis*)	1324
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	1337
Loutre (*Lutra lutra*)	1355
Poissons	
Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)	1095
Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)	1096
Alose feinte (*Alosa fallax*)	1103
Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)	1138
Apron du Rhône (*Zingel asper*)	1158
Chabot (*Cottus gobio*)	1163
Bouvière (*Rhodeus amarus*)	5339
Blageon (*Telestes souffia*)	6147
Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)	6150

Tableau 3 : Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677).

Evaluation d'incidence :

Le site Natura 2000 présente une portion (Vieux-Rhône de Baix-Le-Logis-Neuf) à l'aval immédiat du site d'intervention. En amont, le site le plus proche est la confluence de la Drôme à 4 km.

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est inventorié sur le site d'intervention et la réalisation des travaux avec les vannes du barrage et de la passe à poissons fermées permet de s'assurer de l'absence d'incidence des matières en suspension sur les milieux naturels du Vieux-Rhône de Baix-Le-Logis-Neuf (incidence sur la qualité des eaux confinée en amont du barrage).

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire dans les limites d'incidence des travaux à l'aval et la localisation du site d'intervention par rapport au site Natura 2000 permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces communautaires.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage de l'amont de la passe à poissons de Le Pouzin sur la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC – FR8201677) est nulle.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

14/01/2020

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :
« Printegarde » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212010).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :
à plus de … km ☐ à proximité ☐ dedans ☒

La Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de « Printegarde », classée en site Natura 2000, concerne une surface de 677 ha sur la retenue de Baix-Logis-Neuf. Le site est essentiellement composé de milieux aquatiques (90%) et de milieux d'interface terre-eau (10%). La juxtaposition de plusieurs habitats (roselières fluviales à phragmites, herbiers à potamots, ripisylve, marais, surfaces d'eau libre, contre canaux) rend la Réserve attractive pour de nombreuses espèces animales et notamment les oiseaux sauvages, qu'il s'agisse d'espèces reproductrices, hivernantes ou en migration.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Plongeon catmarin (*Gavia stellata*) (*)	A001	Hivernage.
Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*)	A004	Hivernage. Reproduction
Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*)	A005	Hivernage. Reproduction
Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*)	A017	Hivernage.
Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) (*)	A021	Hivernage.
Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) (*)	A022	Reproduction.
Héron bihoreau (*Nycticorax nycticorax*) (*)	A023	Hivernage. Etape migratoire.
Crabier chevelu (*Ardeola ralloides*) (*)	A024	Etape migratoire.
Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) (*)	A026	Hivernage. Etape migratoire.
Grande Aigrette (*Ardea alba*) (*)	A027	Hivernage. Etape migratoire.
Héron cendré (*Ardea cinerea*)	A028	Hivernage. Reproduction
Héron pourpré (*Ardea purpurea*) (*)	A029	Etape migratoire.
Cigogne noire (*Ciconia nigra*) (*)	A030	Etape migratoire.
Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) (*)	A031	Etape migratoire.
Ibis falcinelle (*Plegadis falcinellus*) (*)	A032	Hivernage.
Spatule blanche (*Platalea leucorodia*) (*)	A034	Etape migratoire.
Cygne de Bewick (*Cygnus columbianus bewickii*)	A037	Etape migratoire.
Cygne chanteur (*Cygnus cygnus*) (*)	A038	Etape migratoire.
Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*)	A048	Hivernage.
Canard siffleur (*Mareca penelope*)	A050	Hivernage.
Canard chipeau (*Mareca strepera*)	A051	Hivernage.
Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*)	A052	Hivernage.
Canard colvert (*Anas platyrhynchos*)	A053	Hivernage. Reproduction.
Sarcelle d'été (*Spatula querquedula*)	A055	Etape migratoire.
Canard souchet (*Spatula clypeata*)	A056	Etape migratoire.
Fuligule milouin (*Aythya ferina*)	A059	Hivernage.
Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*) (*)	A060	Hivernage.
Fuligule morillon (*Aythya fuligula*)	A061	Hivernage.
Harle piette (*Mergus albellus*) (*)	A068	Hivernage.
Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) (*)	A072	Reproduction. Etape migratoire.
Milan noir (*Milvus migrans*) (*)	A073	Reproduction. Etape migratoire.
Milan royal (*Milvus milvus*) (*)	A074	Reproduction. Etape migratoire.
Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) (*)	A080	Reproduction. Etape migratoire.
Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) (*)	A081	Hivernage. Etape migratoire.
Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) (*)	A082	Hivernage. Etape migratoire.

Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) (*)	A094	Etape migratoire.
Marouette ponctuée (*Porzana porzana*) (*)	A119	Etape migratoire.
Gallinule poule-d'eau (*Gallinula chloropus*)	A123	Hivernage.
Foulque macroule (*Fulica atra*)	A125	Hivernage. Reproduction.
Grue cendrée (*Grus grus*) (*)	A127	Etape migratoire.
Echasse blanche (*Himantopus himantopus*) (*)	A131	Etape migratoire.
Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*) (*)	A132	Hivernage. Etape migratoire.
Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*) (*)	A140	Hivernage.
Chevalier combattant (*Calidris pugnax*) (*)	A151	Etape migratoire.
Chevalier sylvain (*Tringa glareola*) (*)	A166	Etape migratoire.
Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*)	A168	Hivernage.
Mouette pygmée (*Hydrocoloeus minutus*) (*)	A177	Etape migratoire.
Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*)	A179	Hivernage.
Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) (*)	A193	Reproduction. Etape migratoire.
Sterne naine (*Sterna albifrons*) (*)	A195	Etape migratoire.
Guifette moustac (*Chlidonias hybridus*) (*)	A196	Etape migratoire.
Guifette noire (*Chlidonias niger*) (*)	A197	Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) (*)	A215	Etape migratoire.
Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) (*)	A224	Reproduction.
Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) (*)	A229	Résidente.
Alouette lulu (*Lullula arborea*) (*)	A246	Etape migratoire.
Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) (*)	A272	Etape migratoire.
Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) (*)	A302	Etape migratoire.
Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) (*)	A338	Reproduction.
Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) (*)	A379	Reproduction. Etape migratoire.
Goéland leucophée (*Larus michahellis*)	A604	Hivernage.

Tableau 4. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Printegarde » (FR8212010)
(*) Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage qui concernent l'amont de la passe à poissons de Le Pouzin sont situés au sein du site Natura 2000 « Printegarde ».

Dans ce contexte totalement anthropisé et très localisé à proximité de l'ouvrage, aucun milieu d'intérêt communautaire n'est recensé sur ou à proximité immédiate des travaux. Les sédiments restitués sont restitués dans un milieu de pleines eaux et sont confinés en amont du barrage. Tous ces travaux se déroulent exclusivement dans le milieu aquatique.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire dans les limites d'incidence des travaux à l'aval et la position du dragage par rapport au site Natura 2000 permet de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les espèces d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence l'opération de dragage de l'amont de la passe à poissons de Le Pouzin sur la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site « Printegarde » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212010) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

**** Réseau Natura 2000, Incidences cumulées* :**

Dans le cadre de la description des travaux (§1-3), il est noté la présence, dans la région, de quatre chantiers pouvant être réalisés simultanément à l'entretien de l'amont de la passe à poissons de Le Pouzin. Il s'agit, à l'amont, des travaux d'entretien de la confluence de la Drôme (à environ 4 km à l'amont sur la retenue). A proximité immédiate, il s'agit de la retenue de Baix-Le-Logis-Neuf (en amont immédiat du barrage). A l'aval, il s'agit de la vanne « attrait poissons » et du garage aval de l'écluse de Logis-Neuf (à 7 km sur le canal de dérivation).

Le dragage de la partie aval de la confluence de la Drôme est réalisé à l'aide d'une drague aspiratrice avec une remobilisation de 80 000 à 110 000 m^3 de matériaux fins. L'incidence du panache de MES est estimé à 1 400 m et n'aura pas d'incidence cumulée en cas de réalisation concomitante avec l'entretien de l'amont de la passe à poissons de Le Pouzin dont la limite amont est située à près de 4 km à l'aval.

L'ensemble des dragages d'entretien réalisé en amont du barrage de Le Pouzin (entretien de la retenue et accès à la passes à poissons de la PCH) sont tous situés dans un périmètre restreint. L'entretien de l'accès à la passe à poissons qui représente 1 500 m^3 de sédiments est négligeable comparé au volume de 650 000 m^3 de sédiments que représente l'entretien de la retenue de Logis-Neuf. Les principales incidences attendues lors de l'entretien de la retenue de Logis-Neuf concernent la phase d'intervention avec une drague aspiratrice qui permet de remobiliser un les sédiments fins. L'incidence du panache de MES est estimée à 2 400 m et n'aura pas d'incidence cumulée en cas de réalisation concomitante avec les travaux au niveau de l'usine de Logis-Neuf (vanne « attrait poissons » et garage aval de l'écluse) situés à plus de 7 km en aval.

Dans tous les cas, la réalisation des chantiers répertoriés, de manière concomitante ou non, n'aura pas d'incidence cumulée significative sur la préservation des habitats et des espèces des sites présentés précédemment.

3-1-1-3 Enjeux piscicoles

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité, des inventaires faunistiques, des inventaires frayères, des observations de terrain et des autres sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention. La liste d'espèces est complétée par l'anguille qui fait l'objet d'un plan national de gestion (application du R(CE) n°1100/2007 du 18 septembre 2007).

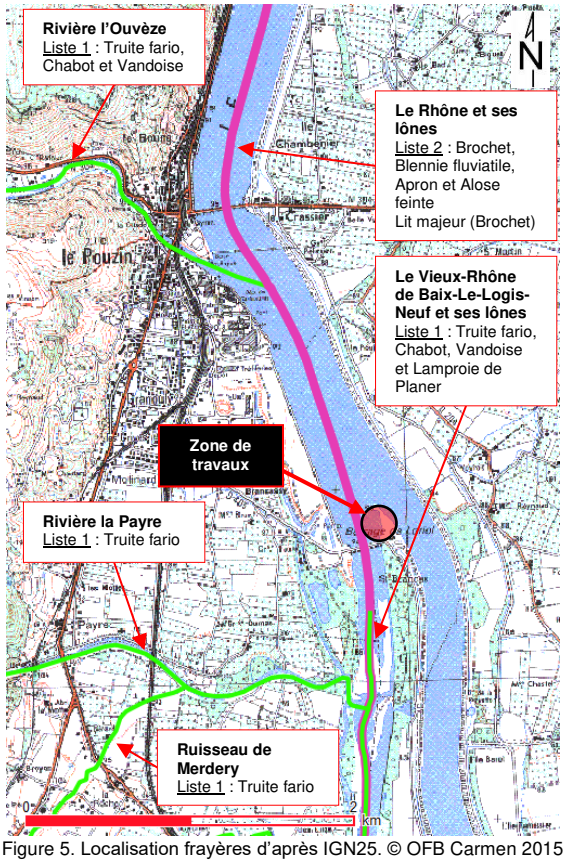

Figure 5. Localisation frayères d'après IGN25. © OFB Carmen 2015

Inventaires Frayères

Sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche, les inventaires frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement ont été approuvés, respectivement, par arrêté préfectoral du 30/04/2013 et 08/07/2013.

Ces inventaires mentionnent le Rhône et ses lônes liste 2 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation du Brochet, de la Blennie fluviatile, de l'Apron et de l'Alose feinte. Le lit majeur est inventorié pour son intérêt pour le brochet.

Le Vieux-Rhône de Baix-Le-Logis-Neuf et ses lônes est classé en liste 1 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation de la Truite fario, du Chabot, de la Vandoise et de la Lamproie de Planer.

La rivière la Payre et le ruisseau de Merdery sont mentionnés dans la liste 1 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation de la Truite fario.

Enfin, la rivière l'Ouvèze est classé en liste 1 pour la Truite fario, le Chabot et la Vandoise.

Les travaux concernent l'amont de la passe à poissons de Le Pouzin. Dans ce secteur, le cours d'eau est classé en liste 2.

La définition des incidences des travaux sur les zones de frayères pour ces différentes espèces est détaillée dans le cadre de l'analyse des enjeux piscicoles, ci-après.

Dans ce contexte, les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Alose feinte (*Alosa fallax*)
- Anguille commune (*Anguilla anguilla*)
- Apron du Rhône (*Zingel asper*)
- Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)
- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Blennius fluviatilis)*
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- Truite fario (*Salmo trutta)*
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- Vandoise (*Leuciscus leusiscus*)

Exposé détaillé :

Ces espèces, listées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter :

- Que l'apron du Rhône, poisson d'eau vive endémique du bassin du Rhône et de ses affluents, présente des populations (naturelles ou introduites) sur le Doubs, la Lanterne, la Drome, le Buech et l'Ardèche. Il se reproduit dans des secteurs faiblement courants, peu profond sur un substrat sablo-graveleux. Dans la zone d'étude, l'espèce n'est pas présente et ces milieux favorables ne sont pas représentés.
- Que des espèces rhéophiles comme le toxostome, le blageon et la vandoise sont rares voire absentes sur le Rhône en retenue en aval de Lyon.
- Que le chabot se trouve dans les eaux fraiches et turbulentes, mais fréquente aussi les grands lacs alpins. Il est préférentiellement présent sur le Haut-Rhône.
- Que la lamproie de Planer affectionne les têtes de bassin avec un habitat diversifié lui permettant de réaliser l'intégralité de son cycle biologique (déplacements limités sur le cours d'eau). Les travaux qui se déroulent dans le Rhône en retenue n'ont pas d'incidence sur cette espèce et son milieu.
- Que la lamproie marine fût très commune au XIXème siècle sur la vallée du Rhône et semble avoir pratiquement disparu aujourd'hui (une observation de reproduction en 2001 sur le bas Gardon et plus récemment un adulte en 2014 sur le Vieux-Rhône de Donzère à Bourg-Saint-Andéol).
- Que l'alose feinte ne remonte plus le fleuve au-delà de l'usine de Bollène et le barrage de Donzère sur le Vieux-Rhône. Si quelques prises sont réalisées plus à l'amont cela reste anecdotique vis-à-vis de sa répartition historique dans le bassin Rhône-Saône. Les sites de frai comprennent une plage de substrat grossiers délimitée en amont par un profond et en aval par une zone peu profonde a courant rapide. Des sites potentiels peuvent s'observer le long des Vieux-Rhône vifs ou sur le Rhône endigué du Palier d'Arles.

La bouvière, se reproduit dans certaines moules des genres *Anodonta* et *Unio* (hors anodonte chinoise - S*inanodonta woodiana* espèce invasive en cours d'installation dans le bassin du Rhône). Ces mollusques qui nécessitent des substrats fins pour s'installer et du phytoplancton pour s'alimenter, se trouvent très ponctuellement le long des berges du Rhône et préférentiellement dans des zones plus calmes (anses, bras morts, …). La zone de travaux qui se situe en amont immédiat d'un barrage subissent les fortes vitesses d'écoulement des eaux lors des hautes eaux du fleuve et ne correspond pas aux secteurs les plus favorables pour l'installation des mollusques.

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. Si la bibliographie indique que dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution, les analyses ADNe récentes montrent que cette espèce colonise la totalité du cours du fleuve du Léman à la mer. Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques. La zone de travaux présente des substrats limoneux avec le fleuve en retenue. Le site n'est pas favorable au frai répertorié pour cette espèce.

La truite fario recherche pour son frai des zones à courant vif. Le substrat graveleux permet la préparation, par la femelle, d'une cuvette pour la ponte des œufs avant d'être recouverts par les matériaux du lit. La reproduction a lieu de novembre à fin février après une période de migration vers les parties hautes des bassins le cours d'eau. Le site d'intervention, dans le fleuve en retenue, ne présente pas les conditions requises pour la reproduction de l'espèce.

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite pour réaliser sa reproduction de conditions bien précises. Ainsi il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0,20 et 1 m d'eau. L'aménagement du fleuve ne permettant plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures, protégées des courants vifs et bien colonisées par la végétation, peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire. La zone d'intervention qui ne présente que quelques pieds épars de macrophytes aquatiques en périphérie,

n'est pas un site potentiel de frai de l'espèce.

Le barbeau méridional se retrouve principalement dans la partie amont des petits affluents du Rhône en aval de Vaugris. L'intervention qui se déroule dans le fleuve en retenue de Baix-Le-Logis-Neuf ne concerne pas ces sites.

En ce qui concerne l'anguille, le plan de gestion national comprend un volet local à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée. Dans ce plan, le Rhône est compris dans le périmètre de gestion depuis le barrage de Génissiat jusqu'à la mer. L'objectif de ce plan de gestion est d'assurer la reconstitution du stock d'anguilles au niveau européen. Si l'espèce n'utilise pas le fleuve pour sa reproduction, en revanche il est important pour son développement. Pour atteindre ces objectifs, le plan de gestion s'attèle à proposer des mesures afin de réduire les principaux facteurs de mortalité et d'améliorer les conditions environnementales pour permettre une productivité optimale des milieux. Le site est localisé dans la zone d'action prioritaire pour la gestion des obstacles à la migration dont la limite amont est fixée en aval de l'aménagement de Beauchastel.

Dans la zone d'intervention, l'espèce utilise le fleuve comme corridor de migration tant en montaison qu'en dévalaison. Dans les deux cas, l'anguille privilégie les périodes de hausse des débits et de la turbidité des eaux pour se déplacer. Dans ce contexte, les travaux n'ont pas d'incidence tant au niveau de la zone d'intervention que de la zone de restitution. En effet, durant les travaux, les taux de MES attendus entre 80 et 100 mg/l restent très inférieurs aux taux généralement observés sur cette portion du fleuve en période de crue (entre 200 et 5 000 mg/l) que l'on retrouve fréquemment sur le secteur en raison des apports d'une part des affluents cévenols en rive droite et d'autre part de l'Isère en rive gauche.

Sur ce site, les travaux, comprenant l'enlèvement des matériaux et la restitution au fleuve dans les conditions fixées ci-dessus, n'auront aucune incidence sur l'utilisation du fleuve pour le déplacement de toutes les espèces piscicoles.

De plus, les surfaces concernées par les travaux ne sont pas potentiellement des sites de frai pour ces espèces protégées ou d'intérêt patrimonial.

Ainsi, compte tenu de l'analyse, ci-dessus, l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles est considérée comme négligeable.

3-1-1-4 Espèces protégées

Présence espèce protégée : oui ☒ non ☐
Nom (français/latin) : voir tableau ci-après
Utilisation zone de travaux :
Lieu d'alimentation /croissance/chasse ☐ lieu de reproduction ☐ Autre ☒: Déplacement
Dossier dérogation espèce protégée : oui ☐ non ☒ espèce(s) :

(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR Régionale : RA/PACA/LR Départementale : N° dpt
Mammifères	
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	FR
Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)	FR

Tableau 5. Espèces protégées

Exposé détaillé :

Les espèces protégées référencées sont issues des inventaires faunistiques et floristiques, observations de terrain et sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention. Le tableau 5 récapitule ces espèces protégées dans le cadre de la réglementation française. Ces espèces sont étudiées, ci-après.

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié, dans le secteur d'étude, sur la retenue, le Vieux-Rhône de Baix-Le-Logis-Neuf et sur les contre-canaux de part et d'autre du canal d'amenée. Les travaux réalisés avec du matériel flottant ne concernent pas les berges du fleuve où l'espèce pourrait se déplacer. Les travaux d'entretien et de restitution à proximité immédiate n'ont aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation).

Les traces de la loutre d'Europe sont maintenant régulièrement retrouvées dans le bassin versant du Rhône. Sur le site d'étude, l'espèce n'est pas mentionnée. L'espèce est particulièrement observée le long des affluents ardéchois. Il est probable que la loutre très mobile exploite l'ensemble des milieux aquatiques du secteur. L'espèce qui présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge n'est pas concernée par les travaux qui se déroulent en pleine eau. Les travaux ne modifient pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent le fleuve et son ichtyofaune pour l'alimentation de l'espèce.

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires

(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)

Défrichement : oui ☐ non ☒
APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui ☒ non ☐

Plusieurs sites concernent, principalement, des milieux terrestres, en rive droite du Rhône, en dehors de la zone d'intervention. Les travaux qui se localisent au niveau de l'amont de la passe à poissons de Le Pouzin n'ont pas d'incidence sur ces sites tant pour les milieux naturels que la faune et la flore inventoriés. Ces sites, au nombre de 2, ne sont pas présentés en détail et sont listés ci-dessous :

ZNIEFF de type 1 :
N°820030944 : Plateau de Rompon
N°820030938 : Plateau des Gras, serre de Gouvernement

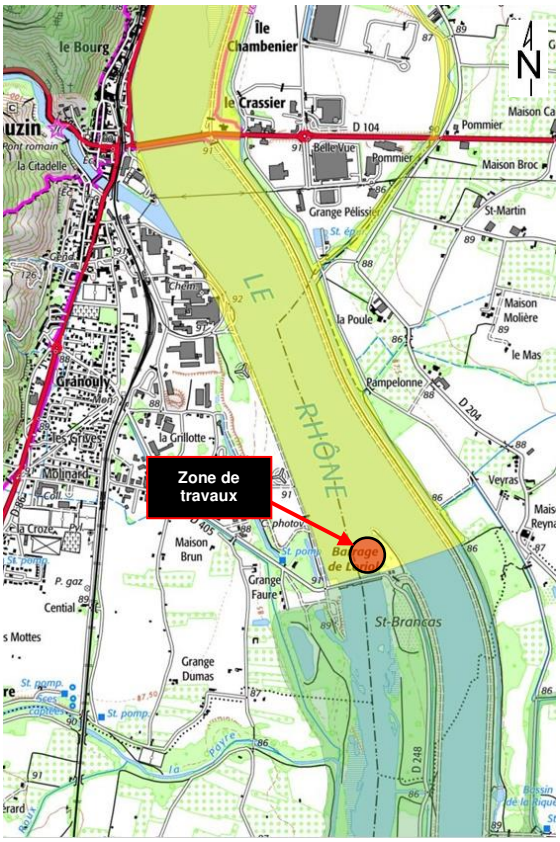

Figure 6. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © DatARA 2019

ZNIEFF de type 1 (zone jaune sur la carte)

« Confluent de la Drôme et du Rhône, île de Printegarde et Petit-Rhône » - n°820030244

Cet inventaire, d'une surface de 583 ha, comprend la retenue en amont immédiat du barrage de Le Pouzin, la confluence de la Drôme et le Petit-Rhône en rive gauche.

Les milieux d'intérêt sont représentés par les roselières qui se développent en rive gauche sur les anciens casiers du Rhône immergés par la retenue mais aussi les massifs relictuels de forêt alluviale qui se développent ponctuellement. Le castor est très présent dans ce secteur.

Le Petit-Rhône est reconnu pour son intérêt entomologique avec 23 espèces de libellules recensées dont l'Agrion de Mercure.

Le bassin de la Drôme présente une des dernières populations d'Apron du Rhône.

Les travaux sont localisés dans le périmètre du secteur. Les travaux, qui engendrent des remises en suspension de sédiments très localisées en amont du barrage, ont une incidence négligeable sur les milieux aquatiques et ripariens d'intérêt de ce site.

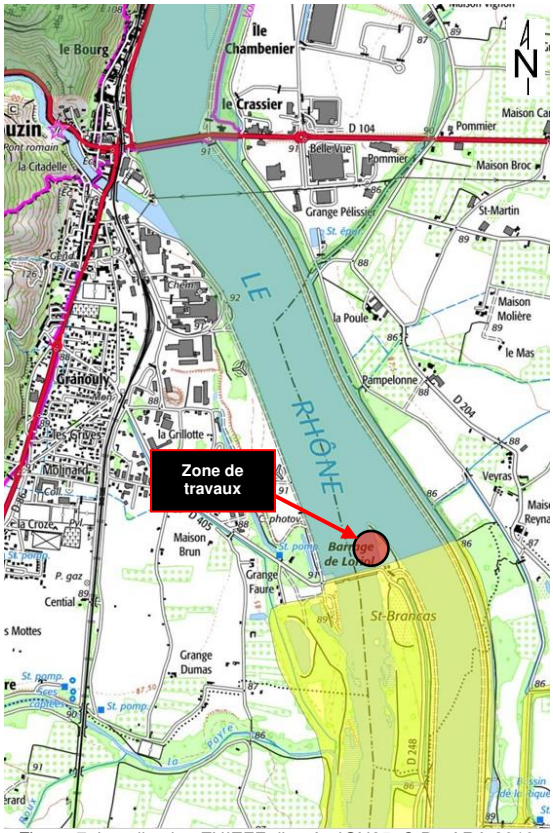

Figure 7. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © DatARA 2019

ZNIEFF de type 1 (zone jaune sur la carte)

« Le Rhône à Baix et Saulce-sur-Rhône » - n°820030231

Cet inventaire, d'une surface de 737 ha, comprend le canal d'amenée de Baix-Le-Logis-Neuf et le Vieux-Rhône au sud du barrage de Le Pouzin.

Les forêts alluviales sont bien développées et permettent l'installation de nombreux castors mais aussi d'une avifaune caractéristique : Loriot d'Europe, Pic épeichette ou Milan noir.

Les plans d'eau attirent en hiver de nombreux oiseaux d'eau.

Plusieurs espèces végétales protégées en Rhône-Alpes sont référencées localement : Naïade marine et Petite naïade. Mais aussi le Potamot plantain ou la Zannichellie des marais…

Les travaux sont localisés en amont immédiat du site et l'intervention avec les vannes du barrage fermées permet de confirmer l'absence d'incidence des travaux sur les milieux du Vieux-Rhône et ne modifie pas cet intérêt faunistique et floristique.

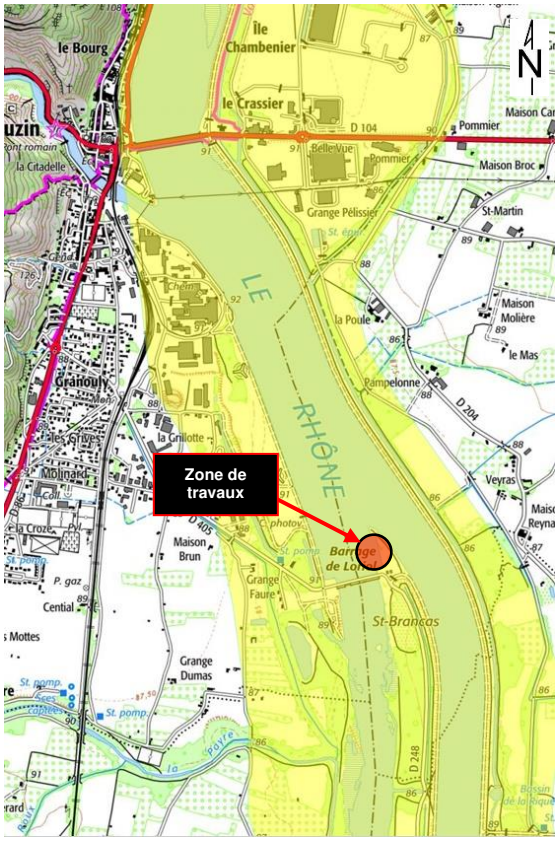

Figure 8. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © DatARA 2019

ZNIEFF de type 2 (zone jaune sur la carte)

« Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales » - n°2601

Ce vaste espace de 23 800 ha entre Lyon et Pierrelatte englobe le lit majeur non urbanisé et le lit mineur dans les agglomérations.

Ce zonage de type 2, traduit dans la vallée du Rhône, une approche fonctionnelle des milieux liée aux caractéristiques hydrauliques du fleuve mais aussi au rôle de la vallée dans la préservation des populations animales ou végétales (zone de passage et d'échange, d'alimentation et de reproduction).

Alors que les zones de type 1 de la vallée permettent de mettre en évidence les surfaces de grand intérêt de la vallée, cette zone de type 2 permet d'assurer la liaison entre ces entités ponctuelles.

Les travaux, à l'origine de remises en suspension très localisées au niveau du barrage de Le Pouzin, n'auront pas d'incidence sur la fonctionnalité du Rhône et de ses annexes.

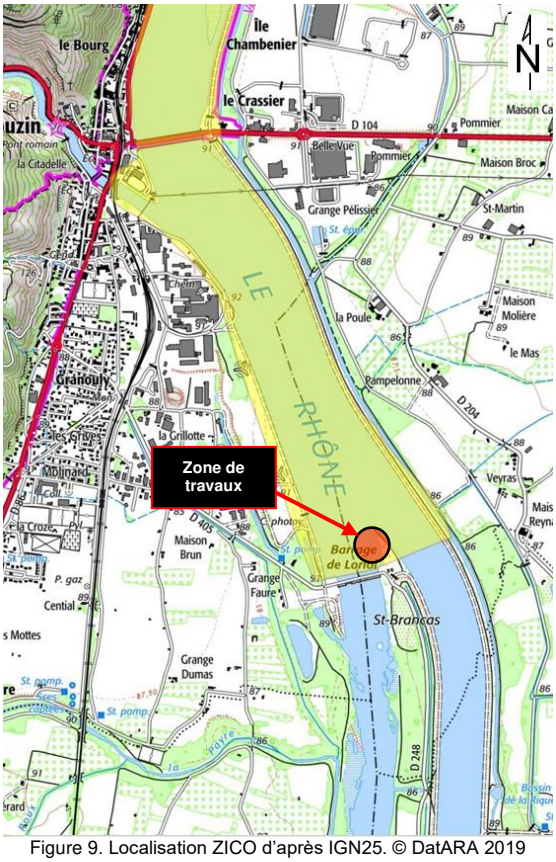

Figure 9. Localisation ZICO d'après IGN25. © DatARA 2019

ZICO (zone jaune sur la carte)

« Val de Drôme - Les Ramières - Printegarde » - n°RA04

Ce site d'une superficie de 1 000 ha, se situe au niveau de la confluence du Rhône et de la Drôme.

Ce site est en partie à l'origine du site d'intérêt communautaire que représente la Zone de Protection Spéciale de Printegarde.

En effet, l'intérêt du secteur pour l'avifaune est répertorié depuis de nombreuses années.

Les travaux, situés en amont immédiat du barrage de Le Pouzin sont très localisés, occasionneront un dérangement temporaire et réduit dans l'espace et n'auront pas d'incidence sur les milieux humides et aquatiques d'intérêt pour les oiseaux.

Zones humides

La cartographie, ci-dessous, recense les principales zones humides liées au Rhône. De nombreux secteurs sont référencés comme zones humides.

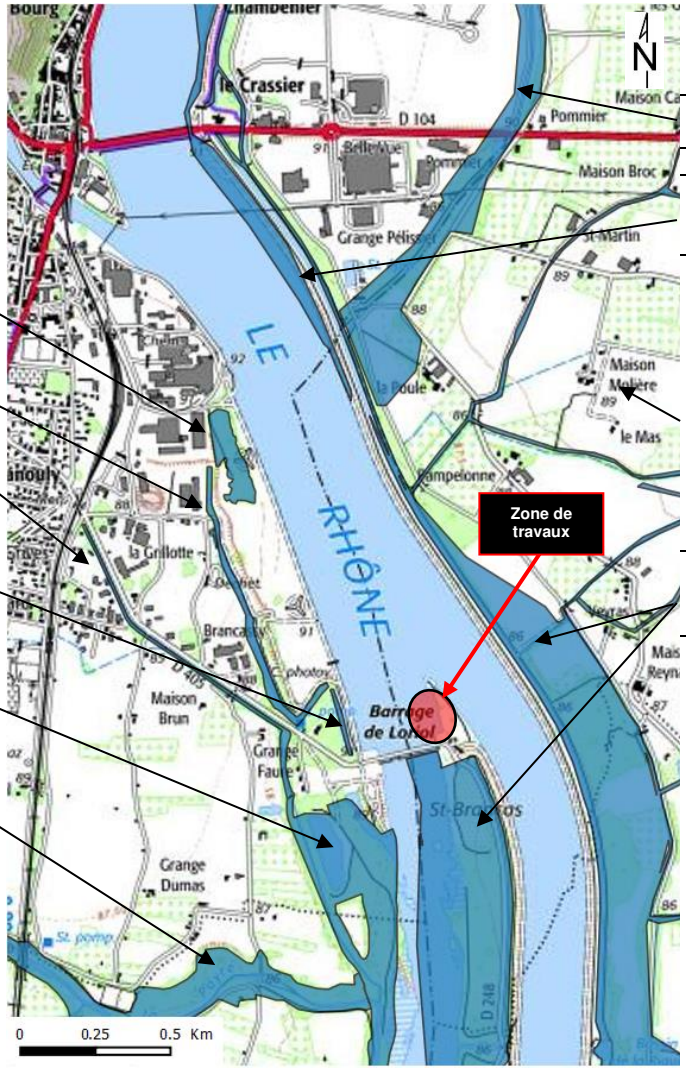

ZH 26SOBENV0079
Ile Chambenier

ZH 26SOBENV0086
Le petit Rhône et la Drôme

ZH 07CRENmt0024
Tréfileries

ZH 07CRENmt0023
Brancassy 3

ZH 07CRENmt0021
Brancassy 1

ZH 07CRENmt0022
Brancassy 2

ZH 07DDAF0141
RCC de Baix-Saulce

ZH 07CRENmg0279
La Payre T5

ZH 26SOBENV0078
Barrage de Loriol

Figure 10. Localisation des zones humides d'après IGN25. © DatARA 2018

La figure 11 reporte les zones humides de l'Ardèche et de la Drôme. Les travaux d'entretien de l'amont de la passe à poissons de Le Pouzin ne concernent aucun de ces sites.

Les travaux d'entretien de l'amont de la passe à poissons de Le Pouzin, qui consistent à enlever des sédiments présents dans le lit mineur de la rivière et de les déplacer en amont du barrage n'ont pas d'incidence sur ces zones humides répertoriées ou sur leurs interactions avec le fleuve à l'échelle de la vallée fluviale.

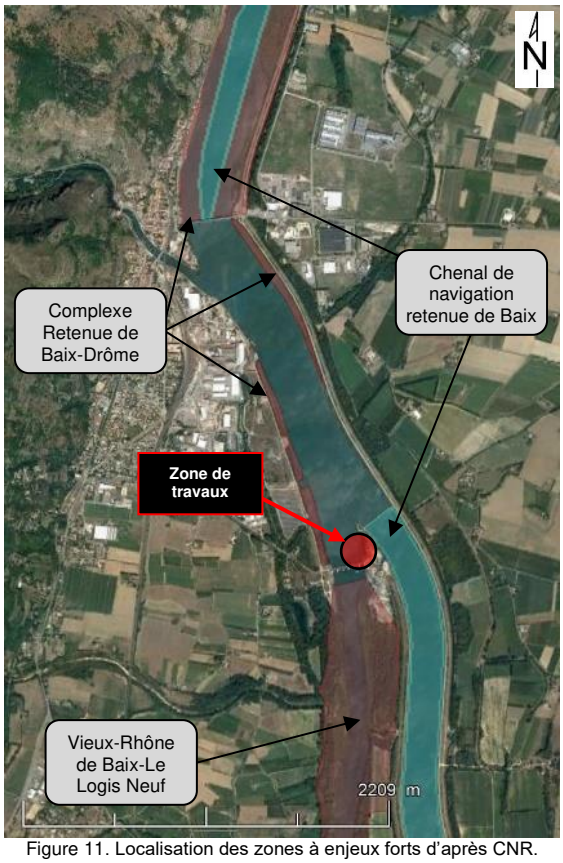

Figure 11. Localisation des zones à enjeux forts d'après CNR.
© Google Earth 2019

Zones à enjeux forts

L'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, met en évidence la présence à proximité de trois zones à enjeux forts : « Complexe Retenue de Baix-Drôme », « Vieux-Rhône de Baix-Le Logis Neuf » et « Chenal de navigation retenue de Baix ».

Pour mémoire, dans les sites naturels inventoriés dans les zones à forts enjeux écologiques, les opérations de dragage doivent être strictement réalisées entre fin août et fin février pour éviter les perturbations physiques du milieu avant les principales phases de cycle biologique des espèces faunistiques et floristiques.

La zone d'intervention, qui se situe sur le Rhône en amont du barrage de Le Pouzin, ne concerne pas les zones à enjeux forts localisées sur la carte ci-jointe. Dans ces conditions, les travaux ne sont pas soumis aux dates d'intervention liées à ces zones à enjeux forts.

3-1-1 - Enjeux économiques

Pompage industriel ou agricole : **oui** ☒ **non** ☐

Nom du captage	Utilisation	Provenance	Volume capté en 2017 (x 10^3 m^3)	Distance au dragage
PRISE DANS LE RHONE EN AMONT DU BARRAGE - ASA Irrigation plaine de Baix-Pouzin	Agricole	Eau superficielle	139,9	Prélèvements dans la retenue en amont du barrage en rive droite du Rhône à l'aval de la zone d'intervention.
PRISE DANS LE RHONE LIEU-DIT ILES DE BRANCASSY – Syndicat départemental équipement de l'Ardèche (SDEA)	Agricole	Eau superficielle	3 269	

Tableau 6. Prélèvements dans le secteur des travaux

Patrimoine naturel : **oui** ☒ **non** ☐

Désignation : Patrimoine naturel du puits de la Payre
Maitre d'Ouvrage : Syndicat intercommunal d'eau potable Ouvèze-Payre
Arrêté préfectoral DUP : ND.
Volumes prélevés 2017 : 1 408 000 m^3
Périmètre de protection éloigné : A plus de 1 km ☒ A proximité ☐ Dedans ☐

3-1-2 - Enjeux sociaux

Activité de loisirs : oui ☒ non ☐
(Pêche, activités nautiques, ...) A plus de… km ☐ A proximité ☒ Sur le site ☐

Les berges du Rhône sont régulièrement fréquentées pour la promenade ou la pêche.

Sur la retenue et le canal de dérivation à l'aval, il est noté la présence du chenal de navigation. A proximité, les équipements liés à la navigation sont représentés par plusieurs équipements en rive droite :

- Une halte industrielle pour la desserte de Drômoise de céréales au PK 134.050
- Le quai SIF de Le Pouzin au PK 159.800.

Le plan d'eau à l'amont du barrage est, quant à lui, interdit pour la navigation. Les embarcations légères qui veulent franchir le barrage de Le Pouzin sont orientées vers la rampe à bateau localisée au PK 135.400 en rive droite de la retenue. La remise à l'eau est réalisée à l'aval avec une rampe à bateau en rive droite du Vieux-Rhône.

Baignade autorisée : oui ☐ non ☒

3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR

Aucun enjeu ou contrainte technique ne sont susceptibles de justifier la définition de période préférable de réalisation des travaux. Ceux-ci sont donc envisageables toute l'année.

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

Incidences socio-économiques

Les enjeux économiques identifiés, les plus proches de l'intervention, concernent principalement les usages de l'eau liés à la navigation (chenal de navigation). Cette intervention d'entretien de l'amont de la passe à poissons de Le Pouzin en amont du barrage est localisée en dehors du chenal et ne nécessite pas l'arrêt de la navigation. Aucune incidence des travaux n'est envisagée sur cet enjeu.

A noter également, la présence de pompages agricoles situés en rive droite du barrage. En l'absence de courant durant les travaux, les matières en suspension resteront confinées en rive gauche et les travaux n'auront pas d'incidence sur ces prélèvements.

Le site de patrimoine naturel de la Payre, situé à environ 1 km à l'ouest du chantier, est en dehors de l'influence de la qualité des eaux du Rhône.

Pour les activités de promenade, sport et pêche qui se pratiquent régulièrement sur les berges du Rhône, le site n'est pas accessible au public et les travaux n'ont pas d'incidence sur ces activités.

L'installation de chantier se limite, à une amenée et un repli du matériel par voie d'eau et, si nécessaire, à des installations de confort pour les intervenants au niveau du barrage (local amovible avec vestiaire, pièce de vie, sanitaires autonomes…). Aucune incidence de cette phase n'est à envisager.

Incidences environnementales

Les milieux naturels concernés par les travaux tant sur le site d'intervention en rive gauche du barrage de Le Pouzin ne présentent qu'un faible intérêt environnemental en raison de conditions de milieu artificialisées. Les travaux réalisés avec toutes les vannes fermées (barrage et passe à poissons) permetentt de s'assurer de l'absence d'incidence sur les milieux d'intérêt du Vieux-Rhône.

Cependant, la proximité géographique de milieux d'intérêt communautaires répertoriés dans le cadre du site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval » et la localisation des travaux dans le site Natura 2000 « Printegarde » justifie la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire susceptibles de fréquenter le site dans le cadre de leur cycle biologique. Cette évaluation d'incidence a permis de préciser que les travaux n'ont pas d'incidence notable sur les milieux et les espèces d'intérêt communautaire.

Figure 12. Vue de l'amont de la passe à poissons de Le Pouzin (ACME, 2019)

L'analyse des enjeux piscicoles a permis de mettre en évidence que, dans les conditions d'exécution des travaux, le projet avait une incidence négligeable sur les principales espèces d'intérêt au niveau du site d'étude (alose feinte, anguille, apron du Rhône, barbeau méridional, blageon, blennie fluviatile, bouvière, brochet, chabot, lamproie de Planer, lamproie marine, truite fario, toxostome et vandoise).

L'intervention permet aussi d'éviter que les dépôts de sédiments augmentent dans la passe à poissons. L'incidence de l'interruption temporaire de la passe à poissons (environ 1 semaine) est très faible et l'incidence est, aussi, positive sur les enjeux piscicoles en améliorant la pérennité de la continuité piscicole.

L'analyse des enjeux sur les espèces protégées a permis de confirmer l'absence d'incidence sur les espèces protégées telles que le castor ou la loutre.

Dans ces conditions, l'incidence environnementale de l'opération est faible et limitée à la suppression d'un habitat benthique peu spécifique (matériaux limono-sableux dans un milieu d'eau calme) et d'une remise en suspension dans des milieux de pleines eaux avec des fonds similaires. L'incidence sur les poissons est limitée à la fermeture temporaire de la passe à poissons mais cette incidence est aussi positive en assurant la pérennité de cette continuité piscicole.

- **Les opérations de dragage de l'amont de la passe à poissons de Le Pouzin et de restitution des sédiments, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidences notables sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**

5 - Surveillance du dragage

La consigne de suivi réalisée habituellement pour les dragages n'est pas adaptée à ce chantier d'entretien. Une vérification visuelle des conditions de remises en suspension et de décantation sera réalisée pour valider les hypothèses et proposer si besoin une méthodologie de suivi adaptée lors d'intervention dans des milieux sensibles.

Cependant, comme tous les chantiers d'entretien sur le Rhône, et conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI-PF 12-0157a – avril 2012), un suivi de ces paramètres sera réalisé d'une part à l'aval de la zone d'entretien (contre-canal en aval du siphon de la Gaffière) et d'autre part à l'aval de la zone de restitution (canal d'amenée) – (cf. points bleus sur la figure 4).